

S'WASCHPEL BLATT'L

Le bulletin municipal d'Oberbronn

Juillet et Août 2024 N° 61

Chers concitoyens,

C'est à n'y pas croire, voilà déjà l'année scolaire qui tire à sa fin. C'est d'autant plus difficile à croire que nous n'avons pas vu passer le printemps, tant il a eu des airs d'automne.

Cette année, décidément, n'est à nulle autre pareille : après les récentes élections européennes et leurs résultats innovants, nous voilà invités à retourner aux urnes de manière pour le moins précipitée, pour des résultats qui, gageons-le, pourraient nous réserver des surprises.

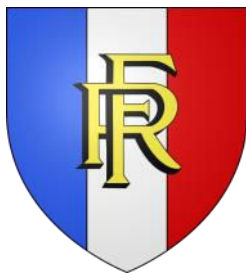
Il semble que les faits de société se soient mis au diapason de la météo : instables, tourmentés, imprévisibles. Attendons et espérons la venue de temps meilleurs.

Bel été à tous, ici et ailleurs !

Votre conseil municipal

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET COLLECTE SÉLECTIVE Attention report de collecte (jours fériés)

	OBERBRONN	OBERBRONN-SUD	OBERBRONN-NORD
Bac ordures ménagères	Lundi 08 juillet 2024 Lundi 22 juillet Lundi 05 août Lundi 19 août Lundi 02 septembre	Lundi 08 juillet 2024 Lundi 22 juillet Lundi 05 août Lundi 19 août Lundi 02 septembre	Mardi 09 juillet 2024 Mardi 23 juillet Mardi 06 août Mardi 20 août Mardi 03 septembre
Collecte sélective	Jeudi 11 juillet 2024 Jeudi 25 juillet Jeudi 08 août Jeudi 22 août Jeudi 05 septembre	Jeudi 11 juillet 2024 Jeudi 25 juillet Jeudi 08 août Jeudi 22 août Jeudi 05 septembre	Vendredi 05 juillet 2024 Vendredi 19 juillet Vendredi 02 août Vendredi 16 août Vendredi 30 août



La Cérémonie de la Fête Nationale

**aura lieu le Samedi 13 Juillet 2024 à 18 heures
dans la cour du foyer socio-culturel (derrière la Mairie)**

PROGRAMME

Ouverture par l'Entente musicale d'Oberbronn-Zinswiller

Allocution du Maire

Remise de distinctions

Mise à l'honneur d'un sportif méritant

Distribution de saucisses aux enfants

Clôture par l'Entente musicale d'Oberbronn-Zinswiller

Verre de l'Amitié

COMMUNE
d'OBERBRONN



ARRETE MUNICIPAL
n° 101/2024
portant
Réglementation de la circulation

Le Maire de la Commune d'OBERBRONN

VU la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Régions, des Départements et des Communes

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2213-1

VU le Code de la Route et notamment les articles R 225

CONSIDERANT les travaux de pavage au droit de l'immeuble n° 32 de la rue Principale,

VU l'intérêt général,

VU la nécessité impérieuse de garantir la sécurité des usagers de ladite voie,

ARRETE

Article 1 : La rue Principale sera interdite à la circulation du lundi 08 juillet 2024 au vendredi 12 juillet 2024 entre les bâtiments n° 28 et 36, rue Principale.

Article 2 : Sont seuls exceptés des dispositions de l'article précédent, les véhicules suivants : Ambulances, Service Incendie et Gendarmerie Nationale.

Article 3 : La circulation des autres véhicules sera déviée par la RD1062, RD242 et RD28 (via GUMBRECHTSHOFFEN, ZINSWILLER). La déviation s'effectuera dans les deux sens.

Article 4 : La signalisation correspondante sera mise en place par :

- les services de la Collectivité européenne d'Alsace – Centre technique de REICHSHOFFEN sur la RD1062
- le service technique de la commune sur la RD242 et RD28.
- l'entreprise SOTRAVEST au droit du chantier

Article 5 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté municipal n° 100/2024 du 17 juin 2024.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles, sera transmise à :

- M. le Major commandant la Brigade de Gendarmerie à 67110 NIEDERBRONN-REICHSHOFFEN
- M. le Chef du Centre de Secours à 67110 NIEDERBRONN-LES-BAINS
- M. le Directeur du Service d'Incendie et de Secours à 67087 STRASBOURG CEDEX 2
- l'entreprise SOTRAVEST (route de Zinswiller à 67110 OBERBRONN)

Fait à Oberbronn, le 19/06/2024



Le Maire,


P. BETTINGER



Les règles du feu en forêt

Prévenir et protéger dans le Bas-Rhin



9 feux de forêt sur 10 sont d'origine humaine

et pourraient être évités si nous adoptons tous
les bons réflexes :



Organiser les
barbecues loin de
la végétation



Réaliser ses travaux
loin de la végétation et
prévoir un extincteur



Ne pas fumer en forêt
et jeter ses mégots
dans un cendrier



Stocker ses produits
inflammables (bois,
bouteilles de gaz) dans
un abri fermé, éloigné
de l'habitation



RAPPEL

A l'intérieur ou à moins
de 200 mètres des
forêts, il est **interdit au
public**, toute l'année, de
porter ou d'allumer des
feux nus (flamme à l'air
libre) sans autorisation,
en dehors des aires
spécifiquement
aménagées.



POUR LES PROPRIÉTAIRES ET OCCUPANTS AUTORISÉS



INTERDICTIONS PERMANENTES

Sont interdits, aux propriétaires de terrains boisés ou non et occupants autorisés, sur ces
terrains et jusqu'à une distance de 200 mètres des bois et forêts, en dehors des
habitations et de leur dépendances :

du 15 mars
au 30
septembre

1

L'incinération et le brûlage de déchets verts agricoles, de résidus
persistants ou laissés sur le sol après des travaux forestiers (rémanents)
et de végétaux sur pied



2

Le fait de fumer, sauf à l'intérieur de locaux, fixes ou
mobiles, en application de l'article L. 131-1-1 du code forestier

3

Les feux de camps, de bivouac ou d'agrément, quels que soient le
combustible ou l'appareillage, sauf s'ils sont réalisés à l'intérieur de
locaux, fixes ou mobiles ou dans des espaces aménagés



4

Les feux de cuisson, sauf s'ils sont réalisés :

- à l'intérieur de locaux, fixes ou mobiles ou dans des espaces aménagés
- à l'aide de réchauds à gaz et uniquement lors d'activités sylvicoles



RESTRICTIONS COMPLÉMENTAIRES --

Des mesures de restrictions complémentaires, sur cinq zones définies par arrêté préfectoral, peuvent être prises en fonction du niveau de risque, pour les usages suivants :

du 15 mars
au 30
septembre



Feux d'artifice et feux traditionnels ou événementiels



Utilisation de **moissonneuse ou faucheuse**



Travaux non générateurs de départs de feux, activité de transport de bois et broyage de plaquettes



Activités de **loisirs avec moteurs** (thermiques ou électriques)



Chasse



Utilisation d'**outils générateurs d'étincelles**



Enfumage apicole avec combustion



Activités de **loisirs sans moteurs** (thermiques ou électriques)



SI J'AI L'AUTORISATION D'ALLUMER UN FEU



1

Débarrasser le sol de toute végétation morte dans un rayon de **5 mètres autour du feu**



2

Disposer à tout moment des **moyens d'extinction nécessaires**



3

Disposer d'un moyen d'alerte et de communication permettant de composer **les numéros d'urgence**



4

Surveiller le feu en permanence et l'éteindre en fin d'usage et au plus tard **avant de quitter les lieux**



Pour consulter l'arrêté préfectoral et retrouver les éventuelles restrictions complémentaires, **scannez ce QR code** :



<https://www.bas-rhin.gouv.fr/>

Suivez-nous !



@PrefetGrandEstBasRhin



@Prefet67



@Préfecture de la région Grand Est,
préfecture du Bas-Rhin



RAPPEL DES HORAIRES D'UTILISATION DU TERRAIN MULTISPORTS

L'utilisation du terrain multisports est possible tous les jours aux horaires suivants :

- du 1er avril à fin septembre : 8h - 21h
- du 1er octobre à fin mars : 8h - 17h30

Dans le respect du règlement que vous retrouverez sur notre site internet www.oberbronn.fr à la page « Nos droits mais aussi nos devoirs à tous en tant que citoyens ».



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Santé
publique
France

Pendant les fortes chaleurs

Protégez-vous

RESTEZ AU FRAIS

BUVEZ DE L'EAU

Évitez l'alcool

Mangez en quantité suffisante

Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit

Mouillez-vous le corps

Donnez et prenez des nouvelles de vos proches

Préférez des activités sans efforts

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
meteo.fr • #canicule

Quels sont les effets de la chaleur ?

Crampes

Fatigue inhabituelle

Maux de tête

Fièvre > 38°C

Vertiges / Nausées

Propos incohérents

Si vous voyez quelqu'un victime d'un malaise, de propos incohérents ou de fortes fièvres, appelez le 15.

BON À SAVOIR

À partir de 65 ans ou en situation de handicap, je peux bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Il me suffit de contacter ma mairie ou mon Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

ETAT-CIVIL : JUIN - JUILLET - AOUT 2024

Décès :

06/06	Sœur Denise JUSSIAUX âgée de 90 ans domiciliée EHPAD Mère Alphonse Marie 2, rue principale
21/06	Monsieur Charles WEIL âgé de 84 ans Domicilié 7 rue Wester



LES GRANDS ANNIVERSAIRES DU MOIS DE JUILLET (80 ANS ET PLUS)

01/07	82 ans	Madame Christiane SATTLER domiciliée au 18, rue des Fontaines
09/07	89 ans	Madame Liliane BRAUENIG domiciliée à l'EHPAD Mère Alphonse Marie au 2, rue principale
12/07	96 ans	Sœur Joséphine LOURY domiciliée à l'EHPAD Mère Alphonse Marie au 2, rue principale
16/07	88 ans	Madame Elisabeth JUND domiciliée au 14, rue de l'Union
16/07	81 ans	Monsieur Edmond KURTZ domicilié au 28, rue de Gumbrechtshoffen
17/07	88 ans	Monsieur Jean JUNG domicilié au 2, impasse du Centre
17/07	80 ans	Monsieur Ahcène KHELFA M'SABAH domicilié au 11, rue du Foyer
18/07	86 ans	Madame Marlise LEINGANG domiciliée au 1, rue Gelders
19/07	99 ans	Madame Gertrude KRIEG domiciliée à l'EHPAD Mère Alphonse Marie au 2, rue principale





25/07	90 ans	Madame Christiane NEYNER domiciliée à l'EHPAD Mère Alphonse Marie au 2, rue principale
26/07	94 ans	Madame Odile BLANALT domiciliée au 11, rue de Niederbronn
29/07	86 ans	Madame Claire PHILIPPS domiciliée à l'EHPAD Mère Alphonse Marie au 2, rue principale
30/07	90 ans	Madame Lina SCHMITT domiciliée à l'EHPAD Mère Alphonse Marie au 2, rue principale

LES GRANDS ANNIVERSAIRES DU MOIS D'AOUT

08/08	88 ans	Madame Yvonne SCHMITT domiciliée au 17, rue de l'Union
16/08	90 ans	Monsieur Nicolas ABDOUCHE domicilié au 10, rue Wester
22/08	94 ans	Madame Suzanne WILLEM domiciliée Mère Alphonse Marie au 2, rue principale
23/08	87 ans	Monsieur Nicolas SCHMITT domicilié au 17, rue de l'Union
27/08	88 ans	Madame Marie KOEHL domiciliée au 23, rue des Peupliers
31/08	86 ans	Sœur Maria ENGLENDER domiciliée à la Maison-Mère au 2, rue Principale

Les personnes ne souhaitant pas figurer dans la rubrique des grands anniversaires du bulletin municipal sont priées de le signaler à la mairie.

PROCHAIN STAMMTISCH

27 septembre 2023

R.D.V. fixé à 19 heures à l'Auberge
« Au Bœuf Noir »

28, rue Principale

« Comment ne pas prendre du poids »

Avec Marie-Christine DARBOIS, Nutritionniste

Sous réserve





Le sport à l'école d'Oberbronn en cette année olympique !



Ces derniers mois, toutes les classes de l'école ont participé à des rencontres sportives dans les villages environnants rencontrant les élèves d'autres écoles. Que ce soit lors de la rencontre athlétisme/orientation, celle du cross/jeux d'antan, de l'aquathlon ou encore lors des Mini-olympiades, nos jeunes élèves de 3 à 11 ans ont encouragé leurs camarades de classe avec un magnifique esprit sportif ! Certains ont remporté des médailles mais l'esprit collectif entre nos élèves est ce qui renforce la cohésion et l'envie de se dépasser et de faire de son mieux ! Bravo à tous nos petits sportifs !



Les GS-CP à l'athlétisme.



Les CE1-CE2 à l'athlétisme.



Les CM1-CM2 au cross.



Les CM1-CM2 au cross.



Les CM1-CM2 à l'aquathlon.



Les PS-MS aux minis-olympiades.



Les PS-MS aux minis-olympiades.

Rendez-vous trimestriel des aînés

Conférence-débat avec une diététicienne/nutritionniste :

Qu'est-ce que le microbiote intestinal ?

Jeudi 11 juillet 2024 à 14h30

Salle des fêtes Dinah Faust à Gundershoffen



Un moment de convivialité sera proposé lors de la rencontre.

Inscriptions et informations :

 delphine.scheibel@ccpaysniederbronn.fr

 07 57 01 51 26

www.ccpaysniederbronn.fr

 Pays de
Niederbronn-
les-Bains
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

 Gundershoffen
Qualité d'habitat



 Pays de
Niederbronn-
les-Bains

én Oberbronn
Culture et Patrimoine

APPEL AUX EXCELLENTES PÂTISSIÈRES ET AUX EXCELLENTS PÂTISSIERS D'OBERBRONN

Faites-nous la joie de contribuer à la Summer Party prévue le 20 juillet prochain.

Comment ?

Tout simplement en nous apportant une de vos réalisations pâtisrières (gâteau, tarte, etc.) afin de nous aider à garnir notre buffet de desserts.

Nous vous en remercions par avance et vous invitons à vous inscrire sur la liste des contributeurs en nous contactant au **06 33 00 99 41** ou par mail à l'adresse :

en.oberbronn.culture.patrimoine@gmail.com

ou via notre page Facebook : <https://www.facebook.com/enOberbronn>

www.oberbronn.fr

D'SUMMER PARTY

ANIMÉE PAR LES

Rosystars

ENTRÉE GRATUITE

**SAMEDI 20 JUILLET
OBERBRONN**

à partir de 19h au terrain de foot

Restauration sur place

Bar à Crémant / Cocktails

FEU
D'ARTIFICE
À 23H00

Imprimé par nos soins- ne pas jeter sur la voie publique

Vendredi 12 juillet	Montage des 2 Chapiteaux
RDV à 16h00 terrain foot	Pompiers Waltenheim (4 Pers.) 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12.

Pour ceux qui aide aux différentes tache (préparation, pendant animation et le rangement) le repas et boissons sont offerts par l'association.



Sans votre aide le 20 juillet ne peut pas réussir

Lundi 17 juillet	Démontage Chapiteau
RDV à 16h terrain foot (3h)	Pompiers Waltenheim (4 pers.) 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12.

Vendredi 12 juillet	Préparation du matériel et rapatriement au terrain	Vendredi 19 juillet et Samedi 20 juillet matin	Chapiteau installation garnitures & Postes : restauration, buvette, dessert	+ Parking et interdiction	Mise en place de l'électricité
RDV à 17h00 Local Mairie	1. 2. 3. 4. 5.	RDV horaires à définir Terrain de foot	1. 2. 3. 4. 5. 6.	11. 12. 13. 14. 15.	16. 17. 18. 19. 20.
	Tarte Flambée	Grillades	Dessert	Lounge Bar	Buvette bière et Soft
Samedi 20 juillet	1. 2. 3. 4. 5. 6. 7.	Barbecue 1. 2. 3. 4. 5. 6.	1. 2. 3. 4. 5. 6.	1. 2. 3. 4.	Service clients bar 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7.
RDV 18h00 Festivité	Caisse 1 (terrain de foot)	Caisse 2 (entrée début)		Parking 1	8. 9. 10.
Mettez de bonnes chaussures	1. 2.	1. 2.	1. 2.	1. 2.	
RANGEMENT					
Pour ceux qui sont disponible rangement Dimanche 21 juillet à partir 9h00			Ce qu'on peut le soir même		
			Chapiteau et garnitures Le tout Stockés au niveau du club house et ensuite rapatrié au local à la mairie	Postes : restauration, dessert, buvettes, électricité, Parking / détritrus	

Au fil des ans.



A dix ans,
Je n'étais qu'une enfant,
Qui vivait en famille avec les parents, les frères, les grands-parents.
J'ai eu vingt ans.
J'ai aimé passionnément,
Comme chacun à cet âge, évidemment.
La jeunesse ne dure pas longtemps, profitez-en.
Et puis ce furent : trente ans,
La vie de famille et les enfants,
Qui s'ajoutent des p'tits soucis et du bon temps.
Alors, ce furent : quarante ans.
C'est fou à quelle vitesse passe le temps.
La vie continue. A cinquante ans,
Il y eut le départ des jeunes et des plus grands,
Qui vont faire leur vie amoureusement,
A leur tour, naturellement.
Mae voilà arrivée à soixante ans.
A cet âge, on sent déjà un peu le poids des ans.
Et alors, à soixante dix ans,
L'annonce le covid et le confinement
En plus, des p'tits et des grands bobos à supporter, forcément.
Encore un peu de temps, et je franchirai le seuil de mes 80 ans
Vite, un regard rétrospectif sur ma vie, en pensant :
Elle a filé entre mes doigts, incroyablement,
Parfois sereinement, parfois rugueusement.
Pour l'avenir, j'espère encore vivre d'heureux instants,
Et de toujours emprunter le juste parcours, jusqu'à mon dernier moment.
Marguerite Dubois



Collecte de pneus VL des particuliers

Du 24 au 28 septembre

4 pneus max

Aux déchèteries de :

Lauterbourg, Niederbronn-les-Bains, Soultz-sous-Forêts,
Wissembourg et Woerth.



TELECHARGEZ LE PROGRAMME :



**OU RENDEZ-VOUS SUR
WWW.RESEAU-ANIMATION.COM**



PROCHAINES COLLECTES

REICHSHOFFEN CASTINE

Place de la Castine
67110 Reichshoffen

Le lundi 08 juillet de 16h00 à 20h00

GUMBRECHTSHOFFEN

Salle des Fêtes
67110 Gumbrechtshoffen

Le jeudi 11 juillet de 16h30 à 20h00

RÉSERVES **FAIBLES**



Nous vous rappelons que, pour voir vos informations publiées dans le bulletin municipal, il vous faudra nous les faire parvenir impérativement par voie numérique avant le 15 du mois précédent
à l'adresse : mairie.oberbronn@laregie.fr

Directeur de la publication : Patrick Bettinger Mise en page : Jean Levatic

Crédit photos : Pixabay, Pexel, Jean Levatic